

Arras, le 26 avril 2019

Élection municipale pour le renouvellement intégral du Conseil Municipal d'HAMES BOUCRES (Arrondissement de Calais)

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2019, les électeurs de la commune de HAMES BOUCRES sont convoqués le **dimanche 26 mai 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 2 juin 2019** en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune d'HAMES BOUCRES.

Les déclarations de candidature, seront reçues à la sous-préfecture de Calais - bureau de la réglementation et des libertés publiques – Esplanade Jacques Vendroux – 62100 CALAIS :

Pour le premier tour de scrutin :
du jeudi 2 mai 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus
de 9h00 à 11h45 et de 14h30 à 18h00 (sauf samedi, dimanche et jour férié).

Pour l'éventuel second tour de scrutin :
du lundi 27 mai 2019 au mardi 28 mai 2019 inclus
de 9h00 à 11h45 et de 14h30 à 18h00.